



RÉGIME DE RETRAITE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS

RETRAITE

MISE À JOUR

✿ Les SIE vous souhaitent de joyeuses fêtes ✿

DÉCEMBRE 2004

UNE AUTRE EXCELLENTE ANNÉE!

Une autre année bien remplie tire à sa fin. Nous en profitons pour souligner les succès obtenus grâce à votre volonté de réaliser nos objectifs.

En 2005, nous décuplerons votre autonomie en améliorant nos outils en ligne : transactions financières, dossiers du personnel, processus de vérification des congés et application LNE. Nous prévoyons aussi vous rencontrer plus souvent pour vous renseigner sur les pratiques exemplaires et vous offrir des séances de formation pratiques.

Les améliorations majeures réalisées au cours des dernières années en matière de déclaration des renseignements relatifs aux rentes nous ont permis d'offrir un meilleur service, d'en accroître la fiabilité, et de bâtir un partenariat réel.

Nous avons promis de travailler avec vous, notamment pour rapprocher les comptes et rectifier les écritures des années passées. Bientôt nous pourrons nous concentrer uniquement sur l'information d'actualité.

Quelle bonne nouvelle! ■



**L'ÉQUIPE DES SERVICES D'INFORMATION AUX EMPLOYEURS
VOUS REMERCIE POUR UNE AUTRE ANNÉE FRUCTUEUSE.**

FAITS SAILLANTS 2004

Plus de 90 % des participants accèdent à leurs renseignements personnels en ligne.

Le rapprochement des comptes de 2001 et de 2002 est terminé.

En ligne :

- **Déclaration en ligne pour les employeurs ayant moins de 150 participants**
- **Module de formation sur le salaire ouvrant droit à pension et les cotisations**
- **Messagerie instantanée**
- **Évaluation du service et des données à l'échelon de l'employeur**
- **Les employeurs ont ouvert plus de 2 000 sessions par mois**
- **Plus de 22 500 rajustements de données relatives aux services**

Lancement du Certificat de conformité.

Partout en Ontario, 200 employeurs ont assisté à nos ateliers.

DANS CE NUMÉRO

Formule de calcul des cotisations 2005, page 4

Un retour au travail pendant un congé peut mettre un terme au congé, page 5

CAPITALISATION

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,
RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE WEB : www.otpp.com

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le ministère de l'Éducation de l'Ontario sont les corépondants du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Ils négocient l'affectation de l'excédent et, en cas de déficit, prennent les décisions nécessaires pour que le régime soit entièrement capitalisé dans un délai déterminé.

En réaction aux difficultés financières auxquelles font face les régimes de retraite partout dans le monde, plusieurs régimes du secteur public ont pris des mesures afin d'assurer leur entière capitalisation. Voici un aperçu de ce qui se passe au RREO.

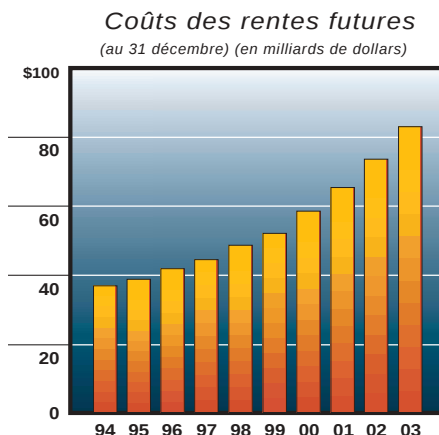
En mars 2003, les corépondants ont adopté une politique de gestion de la capitalisation dans le but de poser un cadre leur permettant de déterminer le moment opportun pour modifier les prestations, ainsi que les taux de cotisation, ou maintenir le statu quo.

ÉVALUATION TOUTS LES TROIS ANS

En vertu de la loi, une évaluation actuarielle doit être déposée auprès des organismes réglementaires tous



**★ EN 2003, LE RÉGIME
ACCUSAIT UN DÉFICIT DE
6,2 MILLIARDS \$**



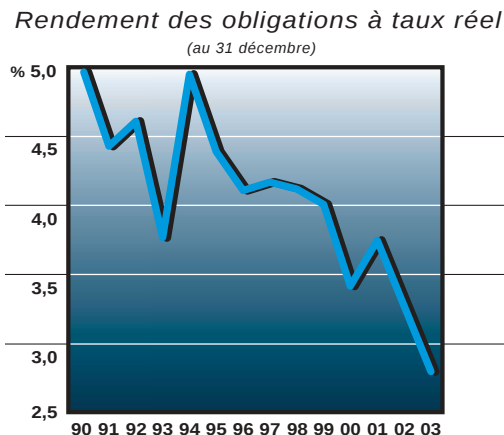
**SI LES TAUX BAISSENT,
LE COÛT DES RENTES
FUTURES AUGMENTE ET,
INVERSEMENT, S'ILS
AUGMENTENT, CE COÛT
BAISSE.**

les trois ans. La dernière évaluation a été déposée en 2003. Une évaluation actuarielle peut aussi être déposée dans l'intervalle réglementaire si les corépondants le jugent nécessaire.

L'évaluation, effectuée par un actuaire indépendant, mesure la capacité du régime à verser des rentes pour les 70 prochaines années. Elle tient compte du rendement des investissements et du coût des rentes futures.

Si le régime est en équilibre à la date de dépôt de l'évaluation actuarielle, il n'y a pas lieu de modifier le

**DES TAUX D'INTÉRÊT
RÉELS (APRÈS INFLATION)
SERVENT À L'ESTIMATION
DU COÛT DES RENTES
FUTURES.**



taux de cotisation ni les niveaux de prestations. Par contre, si l'évaluation révèle que le régime ne capitalise pas entièrement le coût de ses prestations futures, une majoration du taux de cotisation pourrait s'imposer pour contrer le déficit.

NOUS VOUS TENONS AU COURANT

Les corépondants évaluent périodiquement l'état du régime et peuvent apporter des modifications pour en assurer l'avenir. Comme ces modifications peuvent avoir des répercussions sur vos activités, nous vous en informons dès qu'elles sont annoncées.

LA CERTIFICATION SE POURSUIT

2005 étant à nos portes, nous travaillons en étroite collaboration avec de nombreux employeurs pour terminer notre processus initial de certification.

Nous remercions tous ceux et celles qui ont fait preuve de célérité. Jusqu'à présent, 93 % des employeurs qui ont répondu à notre appel certifient être conformes.

La conformité est essentielle pour que nos participants reçoivent des prestations de retraite exactes. Bien que le processus se soit bien déroulé pour la majorité, il a mis en évidence deux problèmes.

SALAIRE OUVRANT DROIT À PENSION

Nous avons relevé plusieurs allocations non admissibles (auto, éloignement, primes au rendement). Résultat, nous avons dû réduire le salaire ouvrant droit à pension d'environ 500 participants, dont 90 retraités.

L'estimation de la rente des enseignants actifs concernés devra être calculée de nouveau, de même que la rente des retraités touchés. De plus, une personne ayant transféré la valeur actualisée de sa rente devra rembourser le montant auquel elle n'a pas droit.

**TAUX DE
CONFORMITÉ :
93 %**

SIGNATAIRE AUTORISÉ

Nous avons reçu plusieurs dossiers signés par une autre personne que l'agent financier principal.

Si celui-ci délègue l'exécution du processus, sa signature doit tout de même figurer sur le certificat. Nous communiquerons directement avec les employeurs concernés pour obtenir les signatures requises.

NOUS SOMMES LÀ

Nous savons que la déclaration des renseignements relatifs aux rentes peut être ardue et vous remercions de votre collaboration.

Lorsque vous négociez des contrats ou envisagez de nouvelles formules, n'hésitez pas à communiquer avec nous si vous doutez de la conformité d'une entente de rémunération existante ou proposée. ■

LES FAITS EN BREF

Plus de 138 800 relevés personnalisés des prestations postés cet automne

Plus de 30 100 participants peuvent consulter leur relevé interactif en ligne

LA ROUTE DU SAVOIR

Nous achevons tout juste une autre année d'ateliers bien remplie. Près de 200 employeurs se sont déplacés vers nos cinq lieux de rendez-vous – faisant de notre programme d'automne 2004 l'un des plus courus depuis des années.

DES SUJETS BANALS AUX PLUS BRÛLANTS

Le programme a débuté et s'est terminé avec des ateliers sur les rudiments de la retraite entre lesquels se sont tenues cinq séances d'information sur divers sujets d'actualité, des modifications de procédures, etc. De plus, à la suggestion des participants, nous avons ajouté des groupes de discussion.

« Les gens ont vraiment apprécié les discussions tenues en après-midi. C'était dynamique et instructif, même pour nous. Bien que notre objectif principal est de renseigner et de former les employeurs, nous avons appris beaucoup des participants », souligne Lorie Bissonette, directrice, Gestion des données et des déclarations des employeurs.

CE QUE NOUS AVONS APPRIS

Nous vous remercions de votre participation, surtout aux groupes de discussion, et de vos précieux commentaires qui vont nous permettre de combler certaines lacunes.

Nous savons maintenant que les employeurs veulent plus de formation pratique sur les outils de déclaration en ligne.

Suite à la page 4

Suite de la page 3

DES TÉMOIGNAGES

« J'apprécie beaucoup les ateliers, j'en reviens toujours avec de nouvelles connaissances. On y constate que bien des questions et des préoccupations sont communes. »

*Lori Thompson
Hastings and Prince Edward DSB*

« J'aimerais bien suivre une formation pratique sur TIM, pour pouvoir l'utiliser plus efficacement. »

*Judy Weller
Grand Erie DSB*

« Je trouve ces ateliers très utiles (et agréables) pour me renseigner et récapituler. »

*Ermine Stecura
Université de Toronto*

La majorité des participants voit les avantages de la déclaration en ligne et en profite, mais certains ne sont pas à l'aise avec les divers outils. Nous offrons donc plus de formation pratique dans le cadre de nos prochains ateliers (printemps 2005). D'ici là, nous vous encourageons à travailler en ligne et à vous adresser à votre équipe du RREO si vous avez besoin d'aide.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Nous avons besoin d'installations informatiques pour assurer le bon déroulement des ateliers au printemps 2005. Si vous êtes intéressé à tenir un atelier, communiquez avec nous. ■

EN BREF

FORMULAIRES

Au cours des dernières années, la nécessité de remplir des formulaires papier a beaucoup diminué, grâce à plusieurs outils dont :

- **Système des relevés basés sur la paie** – vous nous faites parvenir plus souvent des données détaillées.
- **Internet** – options et processus de déclaration en ligne.
- **Règles d'achat simplifiées** – les participants communiquent directement avec nous, l'employeur n'a donc pas toujours à intervenir.

FORMULAIRES EN LIGNE

- ✓ Tapez employers1.otpp.com.
- ✓ Allez à Formulaires.
- ✓ Sélectionnez la version électronique ou PDF.

UTILISEZ LE WEB

Nous vous encourageons tous et toutes à nous faire parvenir l'information par voie électronique. Tous les formulaires que vous devez remplir se trouvent en ligne. Une fois la session ouverte sur employers1.otpp.com, cliquez sur Formulaires puis sélectionnez la version électronique ou PDF du formulaire à remplir.

Dans le cadre de la mise à niveau continue du site, nous évaluerons la section sur les formulaires pour en analyser l'utilisation générale et déterminer les améliorations nécessaires.

JETEZ LES ANCIENS FORMULAIRES

Jetez tous les anciens formulaires, surtout ceux qui s'adressent aux enseignantes et enseignants.

Les formulaires les plus usuels à l'intention des enseignants sont régulièrement mis à jour (*Information – Mise à jour*) et affichés sur notre site Web (l'employeur n'a pas à remplir ces formulaires). Lorsque vos employés vous demandent ces formulaires, rappelez-leur qu'ils peuvent se les procurer sur notre site Web (www.otpp.com). ■

VERSEMENT DE DÉCEMBRE

Le versement de décembre est dû le vendredi 31. Si votre bureau est fermé et que vous prévoyez effectuer le versement d'avance, veuillez en aviser votre équipe.

N'oubliez pas de fournir les données justificatives et les cotisations avant midi. ■

FORMULE DE CALCUL DES COTISATIONS 2005

Le MGAP 2005 est de 41 100 \$. Voici la formule de calcul des cotisations pour l'an prochain.



Suite à la
page 6

RAPPELS

RETOUR AU TRAVAIL PENDANT UN CONGÉ X/Y

Lorsqu'un employé participe à un régime de congé avec salaire différé (aussi connu sous le nom de congé X/Y), vous reprenez une partie de son salaire et le lui versez pendant son congé. Pendant ce type de congé, vous déclarez 100 % du salaire et des services.

EMPLOI

Suppléant – le congé continue;
l'employé est remboursé des
cotisations excédentaires.

Contractuel – le congé prend fin;
seules les cotisations à l'égard
d'un emploi régulier sont
autorisées.

Certains employés travaillent pendant l'année de leur congé – les conséquences sur leur congé varient selon leur situation d'emploi pendant le congé.

Si une enseignante occupe un poste contractuel pendant son congé, nous n'accepterons que les cotisations dans le cadre du régime X/Y, jusqu'à ce qu'elle occupe ce poste. En cas de chevauchement, nous vous retournerons, pendant le processus de rapprochement, les cotisations à l'égard du congé avec salaire différé, considérées comme des cotisations versées par erreur.

Rappelez aux enseignantes et enseignants de penser aux répercussions sur leur retraite et l'impôt

s'ils travaillent pendant leur congé. Ils voudront peut-être consulter un conseiller financier ou l'Agence du revenu du Canada relativement au revenu imposable. ■

FACTEURS D'ÉQUIVALENCE

Si vous faites votre déclaration selon les périodes de paie, au moyen du système Ceridian ou ADP, les renseignements relatifs aux FE nous parviennent directement de votre fournisseur.

Si ce n'est pas le cas, vous devez nous faire parvenir les FE de tous vos employés ayant cotisé au régime en 2004. Si votre registre de paie ne fournit pas ces renseignements, n'oubliez pas de nous les communiquer une fois le calcul des FE terminé.

EN LIGNE : GAINS OUVRANT DROIT À PENSION

Vérifiez en ligne les gains ouvrant droit à pension (GAP) des employés qui touchent des prestations de protection du revenu de longue durée (PRLD). Il vous faut ces données pour calculer les FE de ces participants.

Ces renseignements étant en ligne, nous n'envoyons plus de rapports papier (habituellement postés en janvier). Rendez-vous à l'application PRLD, puis cliquez sur Sal. ouvr. dr. à pension. Si vous ne pouvez procéder ainsi, communiquez avec nous pour obtenir un rapport par la poste.

N'oubliez pas de fournir les dates de cessation des prestations de PRLD, car cela influe sur le calcul du FE.

MANUEL MIS À JOUR EN OCTOBRE

Reportez-vous à la section 9, *Pension Adjustments*, pour obtenir les renseignements nécessaires au calcul des FE en 2004. Nous avons ajouté la section révisée à notre site

ATTEINTE À LA SÉCURITÉ?

✓ **APPELEZ-NOUS SANS TARDER.**

✓ **MODIFIEZ VOTRE MOT DE PASSE.**

Web en octobre et postons un nouvel exemplaire du manuel à ceux qui en ont un. ■

CONFIDENTIALITÉ – PRATIQUE EXEMPLAIRE

En octobre, la sécurité de la base de données d'un employeur a été compromise, car un inconnu y a accédé sans autorisation par Internet.

L'employeur a réagi promptement et avec sérieux. Si cela se produit chez vous, veuillez agir de même afin de protéger la vie privée de nos participants. ■

DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS

À début du mois dernier, nous avons envoyé notre sondage annuel (en vert cette année) à la personne-ressource de chaque employeur.



**RÉGIME DE RETRAITE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS**

**Services d'information
aux employeurs**
Novembre 2004

Dites-nous ce que vous pensez!

Nous essayons régulièrement d'améliorer nos méthodes d'échange de l'information. Nous vous serions reconnaissants de nous aider à cibler nos efforts en prenant quelques minutes pour répondre aux questions suivantes. Veuillez cocher (✓) la case appropriée.
Veuillez nous renvoyer le formulaire dûment rempli dans l'enveloppe ci-jointe ou par télécopieur au (416) 730-7807 ou 1-800-949-8208.

1. Comment trouvez-vous vos rapports de travail avec le Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants?

Totalement satisfait	Quelque peu satisfait	Difficile de décider	Peu satisfait	Pas satisfait du tout
☐	☐	☐	☐	☐

Si ce n'est déjà fait, veuillez prendre le temps de remplir ce court sondage d'une page et nous le retourner par télécopieur ou par la poste d'ici la fin de l'année. Vos commentaires nous permettront d'améliorer nos échanges et les processus de déclaration. ■

EN BREF (SUITE)



Suite de la page 4

LE POINT SUR TIM

LA MESSAGERIE INSTANTANÉE

Vous avez été nombreux à vous buter à des obstacles techniques, mais nous avons tout de même reçu des commentaires positifs sur la messagerie instantanée (MI) depuis son récent lancement. Ce nouvel outil vous permet de communiquer instantanément et en tout temps avec votre équipe régionale.

Si vous avez besoin d'aide pour l'installer, ou n'êtes pas satisfait de son fonctionnement, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Alexiis Walker-Stephen
416 227-7515 ou
1 877 812-7989, poste 7515

Mark Greening
416 228-6841 ou
1 877 812-7989, poste 6841

Ivan Rados
416 227-7522 ou
1 877 812-7989, poste 7522

MERCI À CELLES QUI L'ONT ESSAYÉE!

Les personnes suivantes ont testé pour nous la MI avant son lancement.

- Donalda Johnson, Peel DSB
- Adrienne Lemieux, Sudbury Catholic DSB

HORAIRE DES FÊTES

L'horaire habituel sera en vigueur, sauf les jours suivants :

Fermeture à 15 h
Les vendredis 24 et 31 décembre

Congés
Le lundi 27 décembre
Le mardi 28 décembre
Le lundi 3 janvier

- Bonnie Mitchell, Trillium Lakelands DSB
- Lorie Pidgen, DSB of Niagara
- Sharon Piwowarczyk, Thames Valley DSB
- Lori Thompson, Hastings and Prince Edward DSB

Comment nous joindre

Heures d'ouverture : de 8 h à 17 h 30 du lundi au vendredi

Veuillez communiquer avec nous si vous avez besoin d'aide ou en cas de difficultés techniques pendant l'utilisation de nos applications Web.

Adresse

Services d'information aux employeurs
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M2M 4H5

Internet

Courriel eisinquiry@otpp.com
Site Web des employeurs employers1.otpp.com
Site Web principal www.otpp.com

Téléphone

Employeurs :

Toronto 416 227-7525
Appels sans frais 1 866 867-9147

Participants :

Toronto 416 226-2700
Appels sans frais 1 800 668-0105

Télécopieur

Toronto 416 730-7807
Appels sans frais 1 800 949-8208